



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 22 juin 2016

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Mûr-de-Bretagne

Comité de suivi des études du 22 juin 2016

Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, vice-président de la Région Bretagne, ont réuni, mercredi 22 juin 2016 à Mûr-de-Bretagne, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne. Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement. L'occasion de faire le point sur cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.

Avancement du projet dans le secteur de Mûr-de-Bretagne

Le projet d'aménagement au niveau de Mûr-de-Bretagne, qui concerne une section de 11km de longueur environ, se situe entre Caurel à l'ouest et Colmain à l'est. Il reliera ainsi la déviation de Caurel à la déviation de Saint-Caradec.

La DREAL Bretagne a entamé en 2013 les études préalables à la déclaration d'utilité publique et, après un diagnostic technique et environnemental complet, a étudié différentes variantes de tracé.

Une première concertation publique sur le choix de tracé s'est tenue en 2014. Si le choix d'un aménagement sur place avait été écarté, cette concertation n'avait pas permis de réunir un consensus suffisant sur une des deux autres variantes «Nord» ou «Sud». Des études complémentaires ont donc été menées en 2015 afin d'affiner les variantes et fournir davantage d'éléments de comparaison. Les résultats de ces approfondissements ont fait l'objet d'une **concertation publique complémentaire, organisée du 18 janvier au 12 février 2016**, qui portait sur trois variantes d'aménagement : les variantes « Nord » et « Sud » et une nouvelle variante « Mixte ».

Choix de la variante de tracé après concertation publique complémentaire

Les échanges lors de la concertation publique complémentaire ont surtout permis la confrontation des points de vue entre partisans de la variante «Nord» et ceux de la variante «Mixte». La variante

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

«Sud» a recueilli, quant à elle, très peu d'avis favorables, compte tenu de ses impacts sur le milieu naturel et le paysage de la vallée du Poulancre.

Fort des apports de la concertation, l'État a fait part aux membres du comité de suivi de sa décision, après concertation avec la Région Bretagne et validation des instances ministérielles, **de poursuivre le projet sur la base de la variante Nord**, qui présente la réponse la plus équilibrée pour répondre aux différents enjeux du secteur

En effet, d'une manière générale, la variante Nord se caractérise par des enjeux sur le cadre de vie des riverains mieux maîtrisés, alors que la variante Mixte crée des contraintes fortes pour les habitants du secteur Pont Quémer / Curlan (nuisances sonores, insertion paysagère). C'est avant tout pour ce dernier point que cette solution Nord, qui est aussi la moins chère, est retenue par l'État. Conscient toutefois des impacts qu'elle représente sur l'activité agricole, l'État organisera une étroite concertation avec la profession agricole et les élus locaux pour anticiper et accompagner les mesures nécessaires, notamment en proposant l'éventuelle mise en place d'un aménagement foncier agricole et forestier. Objet de nombreuses expressions, la mise en valeur des territoires traversés sera également un enjeu important pour la suite des études.

L'étude de la solution retenue

La variante retenue va désormais être étudiée plus précisément, toujours en concertation avec les élus, les riverains et la profession agricole : caractéristiques affinées et évaluation de l'ensemble des mesures de réduction et de compensation des impacts du projet sur les différents enjeux (nuisances sonores, insertion paysagère, activité agricole, milieux naturels etc).

L'objectif est d'être en mesure de soumettre le projet à enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique au tout début de l'année 2018, ce qui est conforme aux orientations du Pacte d'Avenir pour la Bretagne dans lequel un démarrage des travaux est envisagé à l'issue du CPER 2015-2020 en cours.

Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne. Cela représente un effort financier sans précédent.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57